



## Laurent Levy, Président du directoire, se renforce au capital de Nanobiotix

- Exercice de 160.000 BSPCE<sub>2012-1</sub> financés par ses fonds propres personnels
- Investissement de 960.000€ destiné à soutenir le développement de Nanobiotix
- Franchissement à la hausse du seuil des 5% des droits votes

**Paris, France, et Cambridge, Massachusetts (Etats-Unis) le 25 avril 2019** – [NANOBIOTIX](#) (Euronext : NANO – ISIN : FR0011341205 – la « Société »), société française pionnière en nanomédecine développant de nouvelles approches thérapeutiques pour le traitement du cancer, annonce le renforcement au capital de la Société de Laurent Levy, dans le cadre de l'exercice d'une partie des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (dits BSPCE<sub>2012-1</sub>) qui lui ont été attribués en 2012 et dont la période d'exercice arrive à son terme le 25 avril 2019.

Dans ce contexte, Laurent Levy a souscrit 160.000 actions nouvelles via l'exercice des 160.000 BSPCE<sub>2012-1</sub>, représentant une souscription totale de 960.000 euros, ce qui porte ainsi sa participation totale à 731.560 actions, représentant 3,3% du capital social et 5,5% des droits de vote de la Société, ce qui déclenche un franchissement de seuil à la hausse.

« C'est une opportunité de participer personnellement au financement du développement de Nanobiotix et de renforcer une nouvelle fois mon engagement dans ce projet qui pourrait, à terme, potentiellement aider des millions de patients » déclare Laurent Levy.

Pour rappel, l'assemblée générale mixte de la Société en date du 4 mai 2012 a attribué à Laurent Levy 1.027.986 BSPCE<sub>2012-1</sub>, donnant chacun droit à une action ordinaire nouvelle de la Société à un prix de souscription de 6,00 euros, et dont l'exercice était conditionné au niveau du cours de l'action Nanobiotix ainsi qu'à un volume de liquidité minimum.

Le solde restant, soit 867.986 BSPCE<sub>2012-1</sub>, devient caduc à minuit ce jour.

A la suite de l'émission des actions nouvelles, le capital de la Société s'élèvera à 670.801,17 euros, soit 22.360.039 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,03 euros.

\*\*\*

**A propos de NANOBIOTIX** – [www.nanobiotix.com/fr](http://www.nanobiotix.com/fr)

Créée en 2003, Nanobiotix est une société pionnière et leader en nanomédecine, développant de nouvelles approches pour améliorer radicalement les bénéfices pour les patients, et amener la nanophysique au cœur de la cellule.

La philosophie de Nanobiotix est de faire appel à la physique pour designer et proposer des solutions inédites, efficaces et généralisables pour répondre à d'importants besoins médicaux et non satisfaits.

Le premier produit d'une nouvelle classe, NBTXR3, dont Nanobiotix est propriétaire de la technologie, a pour objectif l'expansion des bénéfices de la radiothérapie à des millions de patients atteints de cancers. Le programme d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix pourrait apporter une nouvelle dimension aux immunothérapies en oncologie.

Nanobiotix est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011341205, code mnémonique Euronext: NANO, code Bloomberg: NANO:FP). Le siège social de la Société se situe à Paris, en France. La Société dispose d'une filiale à Cambridge, aux Etats-Unis et de deux filiales en Europe, en Espagne et en Allemagne.

## Contacts

---

### Nanobiotix

---

#### Département Communication

+33 (0)1 40 26 07 55

+1 (617) 852-4835

[contact@nanobiotix.com](mailto:contact@nanobiotix.com)

#### Département Relations Investisseurs

+33 (0)1 79 97 29 99

+1 (646) 241-4400

[investors@nanobiotix.com](mailto:investors@nanobiotix.com)

---

### Relations Presse

---

#### France - Springbok Consultants

**Marina Rosoff**

+33 (0)6 71 58 00 34

[marina@springbok.fr](mailto:marina@springbok.fr)

#### US – RooneyPartners

**Marion Janic**

+1 (212) 223-4017

[mjanic@rooneyco.com](mailto:mjanic@rooneyco.com)



## Avertissement

*Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Nanobiotix et à ses activités, y compris ses perspectives, incluant le développement et la commercialisation d'Hensify®. Nanobiotix estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le document de référence de Nanobiotix déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 28 avril 2017 (numéro de dépôt D.17-0470) ainsi que dans son rapport financier annuel 2017 déposé auprès de l'AMF le 29 mars 2018, ces documents étant disponibles sur le site internet de la Société ([www.nanobiotix.com](http://www.nanobiotix.com)), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Nanobiotix est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Nanobiotix ou que Nanobiotix ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Nanobiotix diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Nanobiotix décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.*